



COMITE DE SUIVI

DES PROGRAMMES EUROPEENS GRAND EST

Mercredi 14 novembre 2018, de 10h à 13h
Centre des Congrès Robert Schuman à Metz

Compte-rendu de séance

Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole (57), accueille avec plaisir Monsieur François WERNER – Vice-président de la Région Grand Est, ainsi que les membres des trois Comités de suivi Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au Centre des Congrès Robert Schuman à Metz. Il félicite la mise en cohérence et en perspective des fonds FEDER, FSE et FEADER des trois anciennes régions par l'organisation d'un Comité de suivi commun.

Il rappelle que l'action européenne dans nos territoires est essentielle et que l'Union Européenne est un partenaire clé dans les domaines de la recherche et l'innovation (l'Université de Lorraine, l'Institut Lafayette, le campus Arts et Métiers) ; le développement des PME-PMI ; le numérique ; la transition écologique ; la rénovation urbaine ; l'inclusion sociale (Médiathèque-centre social AGORA). Il constate de nombreux signaux guère encourageants et l'inquiétude des citoyens. L'Europe se conjugue au quotidien, proximité et pas à pas (méthode Schuman). L'Europe doit être présente auprès des collectivités territoriales et de l'Etat français. La construction européenne doit se faire auprès des territoires, des citoyens et habitants afin de partager des valeurs communes et répondre ensemble à l'avenir.

Monsieur François WERNER, Vice-président en charge de la Coordination des politiques européennes, Enseignement Supérieur et Recherche du Conseil Régional Grand Est, accueille les participants et ouvre la séance. A cet effet, il :

- souhaite la bienvenue aux participants et notamment aux représentants de la Commission européenne :
 - Mme Alexandra CATALAO, Correspondante DG AGRI pour l'Alsace,
 - M. Christophe DERZELLE, Correspondant DG AGRI pour la Lorraine,
 - M. Philippe LAMMENS, Correspondant DG AGRI pour la Champagne-Ardenne,
 - Mme Katharina HERRMANN, Correspondante DG EMPLOI Grand Est,
 - Mme Crissoula TSIACALACIS, Correspondante DG REGIO Grand Est,
 - Mme Sonia FREIRE-MENENDEZ, Correspondante DG REGIO Grand Est.

mais également au représentant du Préfet de Région et aux services de l'Etat, aux conseillers régionaux présents, aux élus représentant les autres collectivités et à tout le partenariat régional.

- se félicite de co-présider cette réunion commune à l'échelle du Grand Est des comités de suivi dédiés à l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, organisée pour la 1^{ère} fois depuis la fusion à l'échelle du Grand Est.

Si les comités de suivi des programmes Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine demeurent bien distincts et propres à chaque territoire, il est apparu en effet souhaitable de les réunir ensemble cette année, afin de prendre en compte l'évolution de nombreux organismes membres de ces comités, de plus en plus souvent organisés à l'échelle Grand Est.

- félicite que cette réunion se tienne dans le tout nouveau Centre des Congrès Robert Schuman à Metz, récemment inauguré.
- rappelle les objectifs de performance que la Région se doit d'atteindre dans la mise en œuvre de ces programmes.
- Evoque brièvement la future période de programmation (post-2020 / 2021-2027) en présentant notamment les principales orientations financières et réglementaires proposées par la Commission européenne au mois de mai.

Monsieur Philippe LAMMENS, correspondant de la Commission Européenne – DG AGRI, pour les Programmes de Développement Rural FEADER (correspondant pour le PDR FEADER Champagne-Ardenne), remercie les services du Conseil Régional pour l'organisation de ce Comité de suivi. Participer au Comité de suivi représente une opportunité d'échanges avec les gestionnaires des différents fonds européens, les partenaires et l'organisme payeur. Cela permet de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain lors de la mise en œuvre de ces fonds.

S'agissant d'un Comité de suivi concernant l'ensemble des programmes européens des trois anciens territoires, les trois fonds sont représentés et les trois rapporteurs géographiques de la DG AGRI sont présents. Par ailleurs, Madame Alexandra CATALAO est la nouvelle correspondante pour le PDR FEADER Alsace.

Depuis les précédents Comités en 2017, il est constaté une bonne évolution au niveau de la programmation et des engagements, ainsi qu'au niveau des paiements, notamment pour les mesures agro-environnementales et les aides à l'agriculture biologique. La finalisation des outils de gestion et le renforcement des équipes devront permettre de rattraper le retard sur certaines mesures. Il souligne l'énergie investie et cela se traduit par le nombre important de projets sélectionnés, menés à terme et payés. Cependant des disparités importantes subsistent entre mesures et Domaines Prioritaires dans la mise en œuvre des PDR.

Une autre inquiétude est liée à l'atteinte des cibles du cadre de performance, notamment des priorités 5 et 6. Il rappelle que la Commission fera un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des PDR à fin 2018. Des lettres d'avertissement ont été adressées aux autorités de gestion, pour lesquelles des réponses sont attendues.

La communication, le suivi et l'évaluation sont des aspects importants de la mise en œuvre des programmes. De plus, les discussions menées sur le remaquettage montrent que l'AG a compris la nécessité de simplifier le programme, notamment en réduisant les enveloppes de mesures qui marchent moins bien pour renforcer les mesures plus importantes, avec pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des programmes.

Il remercie, par ailleurs, les services de la Région pour l'organisation des visites de projets et des témoignages des porteurs de projets durant ce Comité. Cela rend les programmes plus vivants et plus concrets, avec le constat d'enthousiasme et d'énergie des responsables des projets visités. De plus, il souligne l'excellente collaboration avec les équipes de la Région.

Concernant le futur de la PAC (politique agricole commune), en juin dernier, la Commission européenne a publié ses propositions législatives pour le Post2020. Globalement, les mesures actuelles de soutien au développement rural sont maintenues mais leurs conditions de mises en œuvre sont simplifiées (davantage de subsidiarité au profit des Etats membres, performance renforcée). Les propositions sont actuellement étudiées au Parlement Européen et au Conseil.

L'objectif est que le Parlement Européen actuel puisse encore se prononcer avant les élections européennes en mai 2019 et adopter les Règlements avant la fin de la Commission actuelle.

Madame Crissoula TSIACALACIS, correspondante de la Commission Européenne – DG REGIO, pour les Programmes opérationnels Fonds FEDER, remercie l'Autorité de gestion pour l'organisation du Comité. Elle rapporte les propos d'un porteur de projet rencontré la veille lors d'une visite de projet au sujet des fonds européens : « ce n'est pas compliqué, ça demande juste d'être exigeant ».

Elle précise que 2018 est une année délicate de par une procédure de modification des programmes lourde et difficile qui n'a pas encore abouti. Elle indique que la Commission européenne invite tous les bénéficiaires à faire remonter leurs dépenses, par rapport à l'échéance du cadre de performance. Il s'agit d'un enjeu important à la fois pour les services de la Région et pour la Commission. Elle précise, de plus, qu'il est important de montrer des résultats dans les trois territoires. Elle invite les services à travailler bien et vite. Après avoir rappelé que le Comité de suivi est un lieu d'échange, elle souhaite à tous une bonne session de travail.

Madame Katharina HERRMANN, correspondante de la Commission Européenne – DG EMPLOI, pour les Programmes opérationnels Fonds FSE et IEJ, précise le « frontloading » IEJ. Concrètement, il s'agit d'un transfert de 50% de la tranche d'engagement 2020 vers la tranche d'engagement 2018. Ce transfert a été souhaité et décidé par le Parlement Européen dans le contexte de l'adoption du budget de l'Union européenne pour 2018. Cela se traduit par une modification des trois programmes opérationnels régionaux Grand Est (PO FSE Alsace, PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne et PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges). La modification est d'ordre technique et n'a pas d'impact sur la dotation globale de chacun des programmes. La modification est apportée au tableau 17 correspondant à la maquette financière du PO. Cette modification sera prise en compte avant la fin de l'année.

Monsieur Dominique BEMER, Secrétaire Général aux Affaires Régionales et Européennes Adjoint, Préfecture de région Grand Est, et coprésident de la séance, excuse M. François SCHRICKE – SGARE Adjoint. Il rappelle que les fonds européens s'élèvent à 1,8 Milliard € pour le territoire Grand Est, et mesure les enjeux, le travail et l'exigence liés à la gestion de ces fonds. L'agriculture, la politique de la ville, l'inclusion sociale ou encore le numérique, sont autant de domaines pour lesquels les fonds européens contribuent au paysage régional pour les cinq à dix années à venir.

Madame Nathalie DESCHAMPS-LETZGUS, Directrice adjointe et Chef du service Pilotage, Région Grand Est fait un retour sur les consultations écrites des Comités de suivi.

Depuis les dernières séances du Comité de suivi en novembre et décembre 2017, neuf consultations écrites ont été lancées. Ces consultations avaient notamment pour objectif de solliciter les membres du Comité de suivi pour examiner et approuver :

- Le compte-rendu des trois séances du Comité de suivi et des modifications mineures du règlement intérieur du Comité ;
- Pour les Programmes de développement rural FEADER Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine : des modifications des programmes, les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) 2017 et des modifications des critères et des grilles de sélection de mesures et d'opérations ;
- Pour les Programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et Massif des Vosges : des modifications des programmes, les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) 2017, des modifications des documents de mise en œuvre des programmes.

Programmes 2014-2020

1. Communication

Intervention de Mesdames Céline DELACROIX et Clémence DOR, Chargées de communication, service Pilotage, Région Grand Est.

○ **Bilan des actions 2018**

⇒ *cf. support de présentation (pages 5 à 8)*

- Site internet et réseaux sociaux
- Création et diffusion de 6 vidéos de valorisation des FESI en Grand Est
- Réalisation et diffusion de 11 flyers thématiques à destination du grand public
- Réunion d'information à destination des bénéficiaires
- Organisation de l'évènement annuel / visites de projets cofinancés par l'Union européenne
- Création d'une carte interactive Parcours culturels en Grand Est (itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, projets cofinancés)

○ **Présentation du plan d'actions 2019**

⇒ *cf. support de présentation (page 9 à 10)*

- Poursuite des actions engagées
- Déploiement d'une nouvelle stratégie digitale
- Édition d'un objet promotionnel à destination du très grand public
- Déploiement d'une campagne de communication financée par la Commission européenne

Témoignage de Monsieur Patrick MATHIEU, Directeur du CFPPA de Courcelles-Chaussy - porteur de projet FSE Région – PO Lorraine et Massif des Vosges.

2. Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux

○ **Etat d'avancement des Programmes de développement rural FEADER**

⇒ *cf. support de présentation (page 13 à 24)*

Intervention de Madame Anne MONASSON, Chef du service développement rural (SDR) Alsace et de Messieurs Laurent DENIS, Chef du SDR Lorraine et Cyril TIERCELET, Chef du SDR Champagne-Ardenne, Région Grand Est.

Rappel des enveloppes FEADER : 655,8 M€ pour le Grand Est, répartis comme suit :

- PDR Alsace : 121,85 M€
- PDR Champagne-Ardenne 203,12 M€
- PDR Lorraine : 330,83 M€

Programme de développement rural FEADER Alsace

Etat d'avancement financier au 15 octobre 2018 :

- ✓ 69,17M€ de crédits FEADER programmés, soit 57% de la maquette, correspondant à 6 784 dossiers programmés
- ✓ 55,65M€ de crédits FEADER engagés, soit 46% de la maquette, correspondant à 6 270 dossiers engagés

- ✓ 29,91M€ de crédits FEADER payés, soit 25% de la maquette, pour 5 700 dossiers payés

Indicateurs du cadre de performance :

Rappel : l'examen du cadre de performance (réserve de performance de 6%) qui prévoit l'atteinte de cibles au 31 décembre 2018 sera fait en juin 2019 sur la base des paiements atteints à la fin de l'année 2018.

Au 15 octobre 2018, sur les 12 cibles à atteindre au 31 décembre 2018 (indicateurs financiers et indicateurs de réalisation), 9 l'ont été totalement et 3 ne sont pas encore atteintes (priorité 5 « énergie et climat » et priorité 6 « territoires ») mais le seront avant la fin de l'année.

Risque de dégagement d'office :

Le risque de dégagement d'office au 31/12/2018 est évité. Le montant FEADER à justifier s'élevait à 24,86 M€. Avec une légère prise d'avance (10%), il convient tout de même d'être vigilant pour le dégagement d'office de 2019 (montant à justifier : 25 171 513 €).

Programme de développement rural FEADER Champagne-Ardenne

Etat d'avancement financier au 15 octobre 2018 :

- ✓ 126,69M€ de crédits FEADER programmés (soit 62,4% de la maquette) correspondant à 9 327 dossiers programmés
- ✓ 96,98M€ de crédits FEADER engagés (soit 47,75% de la maquette) correspondant à 6 931 dossiers engagés
- ✓ 51,48M€ de crédits FEADER payés (soit 25,35% de la maquette) pour 6 223 dossiers payés

Indicateurs du cadre de performance :

Au 15 octobre 2018, sur les 11 cibles à atteindre au 31 décembre 2018 (indicateurs financiers et indicateurs de réalisation), 7 l'ont été totalement et 3 ne sont pas encore atteintes (priorité 4 « environnement », priorité 5 « énergie et climat » et priorité 6 « territoires ») mais le seront à terme. Cependant, une inquiétude persiste pour l'indicateur physique de la priorité 6. Ainsi, un plan d'actions a été mis en place au sein du SDR pour éviter la perte de près de 3M€ de FEADER bloqués sur cette priorité. Une mobilisation de l'équipe pour procéder rapidement aux paiements de dossiers sur la mesure « services à la population » et Leader a été effectuée.

Risque de dégagement d'office :

Le risque de dégagement d'office au 31/12/2018 est évité. Le montant FEADER à justifier s'élevait à 41,63 M€. Il convient d'être vigilant pour le dégagement d'office de 2019 (montant à justifier : 42 159 338 €).

Programme de développement rural FEADER Lorraine

Etat d'avancement financier au 15 octobre 2018 :

- ✓ 179M€ de crédits FEADER programmés (soit 55% de la maquette) correspondant à 15 082 dossiers programmés
- ✓ 171,76M€ de crédits FEADER engagés (soit 52,19% de la maquette) correspondant à 14 678 dossiers engagés
- ✓ 64,51M€ de crédits FEADER payés (soit 32,61% de la maquette) pour 10 672 dossiers payés

Indicateurs du cadre de performance :

Au 15 octobre 2018, sur les 8 cibles à atteindre au 31 décembre 2018 (indicateurs financiers et indicateurs de réalisation), 5 l'ont été totalement et 3 ne sont pas encore atteintes (priorité 3 « chaîne alimentaire » et priorité 6 « territoires »). Le renforcement de l'équipe permettra d'atteindre ces cibles manquantes.

Risque de dégagement d'office :

Le risque de dégagement d'office au 31/12/2018 est évité. Le montant FEADER à justifier s'élevait à 66,21 M€. Une avance confortable est prise pour le dégagement d'office 2019, avec un taux d'atteinte de 43 % (montant à justifier : 67 091 029 €).

Intervention de Madame Estelle SIDOT, GAL SARREGUEMINES, pour connaître le calendrier de déploiement de l'attribution de l'enveloppe réservataire pour son programme Leader.

Intervention de Monsieur Laurent DENIS, Chef de service SDR Lorraine, pour indiquer que les résultats seront communiqués prochainement. Les propositions sont actuellement en cours de validation.

Intervention de Madame Anne VONESCH, Alsace Nature, intervenant au nom de France Nature Grand Est, pour souligner le travail constructif engagé. Elle souhaiterait, dans le cadre de la future PAC, la prise en compte de davantage d'indicateurs d'impact portant sur le bien-être animal, la biodiversité, l'agro-écologie, la sortie des pesticides,....

Intervention de Monsieur François WERNER, Vice-président Région Grand Est, pour partager cette remarque. Il précise que c'est effectivement au travers d'indicateurs d'impact définis suffisamment en amont, même s'ils peuvent être influencés par d'autres facteurs que la seule intervention des fonds européens, que les effets de la politique européenne pourront être mesurés.

Intervention de Monsieur Christophe DERZELLE, correspondant de la Commission Européenne – DG AGRI (pour le PDR FEADER Lorraine), pour indiquer qu'un temps sera bien prévu pour l'évaluation en juin prochain, à partir d'indicateurs d'impact avec les réserves portant sur ce type d'indicateurs, notamment une forte temporalité entre les actions soutenues et la possibilité d'identifier les impacts positifs sur le territoire.

⇒ [Diffusion d'une vidéo de valorisation de projets cofinancés par le FEADER Grand Est](#)

- **Etat d'avancement des Programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ**

⇒ cf. support de présentation (pages 26 à 45)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Chef du service Croissance et Emploi (SCE) Lorraine et Coordonnateur des programmes opérationnels, Région Grand Est.

Rappel des enveloppes FEDER-FSE-IEJ : 779 M€ pour le Grand Est, répartis comme suit :

- PO FEDER Alsace : 87 M€
- PO FSE-IEJ Alsace : 51 M€
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 231 M€
- PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif et Vosges : 410 M€

Etat de la programmation au 15 octobre 2018 :

- ✓ PO FEDER Alsace : 34 M€ programmés, soit 39,18 % de la maquette, pour 223 dossiers
- ✓ PO FSE-IEJ Alsace : 38 M€ programmés, soit 74,24 % de la maquette, pour 188 dossiers
- ✓ PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 91 M€ programmés, soit 39,37 % de la maquette, pour 559 dossiers
- ✓ PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges : 206 M€ programmés, soit 50,34 % de la maquette, pour 1 031 dossiers

Risque de dégageement d'office :

Le risque de dégageement d'office au 31/12/2018 est évité pour les PO FEDER Alsace, FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne et FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges. Avec un taux d'atteinte de 91 %, au 15/10/2018, le DO 2018 pour le PO FSE-IEJ Alsace sera également dépassé avec le dernier appel de fonds prévu fin novembre.

Les montants DO 2018 à justifier s'élevaient à :

- 13,76 M€ pour le PO FEDER Alsace
- 7,41 M€ pour le PO FSE-IEJ Alsace
- 38,59 M€ pour le PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne
- 64,52 M€ pour le PO FEDER-FSE-EI Lorraine et Massif des Vosges

Bien qu'une large avance soit prise pour le DO 2019 pour chacun des PO, il convient d'être vigilant au regard des montants élevés à justifier.

Indicateurs du cadre de performance :

Rappel : la cible est atteinte quand la valeur est supérieure ou égale à 85%.

Pour l'ensemble des PO, au 15 octobre 2018, le taux d'atteinte des cibles est satisfaisant, excepté pour les axes relevant du THD et numérique, et de la transition énergétique qui connaissent un retard.

Une procédure de demande de modifications de certains indicateurs pour des erreurs méthodologiques ou des facteurs exogènes est en cours de validation par la Commission européenne.

Intervention de Madame Fanny LOUX, Responsable FEDER à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

56 dossiers sont programmés pour un montant total FEDER de 4 M€, soit 61,54 % de la maquette en subvention globale. Les projets soutenus relèvent de QPV (quartiers prioritaires de la ville), de l'économie sociale et solidaire, et du numérique et des entreprises créatives.

⇒ [La Brasserie 3 Mâts, les bières strasbourgeoises soutenues par le FEDER](#)

⇒ [Crésus, la nouvelle plateforme strasbourgeoise de prévention du surendettement](#)

- **Etat d'avancement des Programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ**

⇒ *cf. support de présentation (pages 46 à 63)*

Intervention de Madame Martine DESBARATS, Adjointe au chef de service FSE Pôle 3E, DIRECCTE Grand Est.

L'organisation du service FSE-DIRECCTE Grand Est est présentée en séance. A partir de 2019, un Comité de programmation Grand Est sera mis en place. Il se réunira tous les trimestres.

Plusieurs appels à projets ont été ouverts sur tous les axes des programmes au cours du premier semestre 2018.

Le taux de programmation moyen est bon, avec un taux de 61% pour l'ensemble du territoire Grand Est. De plus, les cibles 2018 du Cadre de Performance sont atteintes pour les axes 1 et 3. A l'inverse, le taux d'atteinte reste faible pour l'axe 2.

3. Evaluation

Intervention de Madame Nathalie DESCHAMPS-LETZGUS, Directrice adjointe et Chef du service Pilotage, Région Grand Est.

- **Information sur les rapports annuels de mise en œuvre 2017 (RAMO)**

⇒ cf. support de présentation (page 65)

Le rapport annuel de mise en œuvre vise à présenter le bilan de l'activité de l'année N-1 (avancement de la programmation, analyse des indicateurs) d'un programme.

Les 4 RAMO FEDER-FSE-IEJ ont été présentés en consultation écrite en mai 2018 puis transmis à la Commission européenne pour le 31 mai. Les 3 RAMO FEADER ont été présentés en consultation écrite en juin 2018 puis transmis à la Commission pour le 30 juin.

La Commission a fait des observations fin juillet sur les 4 RAMO FEDER/FSE/IEJ (alerte sur certaines cibles du cadre de performance, demande de précisions sur certains axes, modalités retenues pour le renseignement de certains indicateurs de résultat infrarégionaux...). La nouvelle version de ces RAMO a été envoyée à la Commission le 19 octobre.

Concernant les RAMO FEADER, la Commission a fait quelques observations visant notamment un apport de précisions et la correction de données. Les 3 RAMO FEADER ont été acceptés en août par la Commission européenne.

- **Information sur les évaluations 2018 et perspectives 2019**

⇒ cf. support de présentation (page 66)

Evaluation de mise en œuvre des PO FEDER/FSE/IEJ :

L'évaluation est commune aux 4 PO. Les travaux d'évaluation menés par TERITEO et ASTER au cours du 1^{er} semestre 2018 ont permis d'analyser la performance des 4 PO, d'étayer les propositions de modification présentées à la Commission européenne et d'établir un guide des indicateurs harmonisé pour le Grand Est.

Marché relatif à la collecte des indicateurs FSE/IEJ :

Dans le cadre d'une démarche commune Alsace/Champagne-Ardenne, le prestataire COHDA a procédé à la collecte des indicateurs à 6 mois FSE/IEJ afin d'alimenter les RAMO (indicateurs de résultat à long terme FSE et IEJ).

De plus, les PO Alsace et Champagne-Ardenne bénéficient à présent de l'outil Viziaprog, au même titre que le PO Lorraine. Grâce à cet outil et à la prestation du groupement EDATER/COHDA, les données à l'entrée, à la sortie immédiate et à 6 mois après la sortie pour les participants entrés dans une action FSE/IEJ à compter du 1^{er} mai 2017 pourront être collectées.

Evaluation des PDR FEADER :

Dans le cadre de la préparation du rapport annuel de mise en œuvre dit « renforcé » soumis en juin 2019 à la Commission européenne, une évaluation des PDR est à réaliser. Ainsi, le groupement ADE/EPICES accompagnera l'Autorité de gestion pour cette évaluation. Celle-ci repose sur une analyse des indicateurs afin de répondre aux questions évaluatives réglementaires et d'éventuelles questions complémentaires.

4. Points pour information et approbation

- **PON FSE et IEJ : modifications des programmes opérationnels nationaux**

⇒ cf. support de présentation (pages 68 à 71)

Intervention de Madame Martine DESBARATS, Adjointe au chef de service FSE Pôle 3E, DIRECCTE Grand Est.

L'abondement de la maquette PON IEJ 2014-2020 nécessite de procéder à des ajustements de la maquette PON FSE 2014-2020 afin de respecter l'obligation des contreparties (1€ d'IEJ pour 1€ de FSE). Ainsi, les modifications portent sur les maquettes financières (axe 1 PON FSE Alsace et axe 3 pour les PON FSE Champagne-Ardenne et Lorraine) et l'indicateur du cadre de performance « jeunes de moins de 25 ans ».

→ Approbation des modifications des PON FSE

- **PO FEDER/FSE/IEJ : modifications des programmes opérationnels et des documents de mise en œuvre, appels à propositions**

⇒ cf. support de présentation (pages 72 à 78)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Chef du service Croissance et Emploi (SCE) Lorraine et Coordonnateur des programmes opérationnels, Région Grand Est.

Programme opérationnel FEDER Alsace

Quatre points sont présentés pour approbation :

- Modification du PO / Assistance technique du programme,
- Modification du Document de Mise en Œuvre (DOMO) portant les critères de sélection des actions pour la mesure relative à l'Efficacité Energétique des Entreprises,
- Modification du Document de Mise en Œuvre (DOMO) portant les critères de sélection des actions pour la mesure relative au logement social,
- Modification du Document de Mise en Œuvre (DOMO) portant les critères de sélection des actions pour le programme de l'ITI Eurométropole de Strasbourg.

Programme opérationnel FSE-IEJ Alsace

Trois points, portant sur des modifications de programme, sont présentés pour approbation :

- Frontloading IEJ,
- Correction d'un intitulé dans le tableau du cadre de performance (tableaux 6 par axe),
- Modification du PO / Assistance technique du programme.

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne

Deux points sont présentés pour approbation :

- Modification du PO / Frontloading IEJ,
- Modification du document Méthode et critères de sélection portant les critères de sélection des énergies renouvelables.

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges

Quatre points sont présentés pour approbation :

- Modifications du PO Lorraine et Massif des Vosges / Assistance technique du programme, modifications mineures des axes 2 et 3 FEDER, et Frontloading IEJ,
- Recueil des appels à propositions 2019,

- Appel à coopération urbanisme durable 2019,
- Appel à projets Politique de la ville 2019.

→ **Approbation des modifications des Programmes opérationnels, des documents de mise en œuvre et des appels à propositions**

- **PDR FEADER : modifications des programmes de développement rural et des critères de sélections des PDR**

⇒ cf. support de présentation (pages 79 à 85)

Intervention de Madame Anne MONASSON, Chef du service développement rural (SDR) Alsace et de Messieurs Laurent DENIS, Chef du SDR Lorraine et Cyril TIERCELET, Chef du SDR Champagne-Ardenne, Région Grand Est.

Information sur les propositions de remaquetage des 3 PDR FEADER

L'objectif du remaquetage est de vérifier à mi-parcours la cohérence des maquettes par rapport à l'évolution des besoins identifiés sur chaque territoire, et procéder le cas échéant à des ajustements (identification et transfert des crédits).

Ce travail de remaquetage a été copiloté par la Région et l'Etat (DRAAF). Des réunions de travail ont permis d'associer le partenariat à ces travaux.

Les propositions de remaquetage sont actuellement en cours d'examen par les services de la Commission européenne.

Le Comité de suivi sera sollicité prochainement, par consultation écrite, pour approbation des projets de maquettes. L'échéance a lieu en début d'année 2019 pour l'adoption des nouvelles maquettes par la Commission européenne.

Ainsi, les incidences sur les maquettes sont les suivantes :

- Pour le PDR Alsace, les mesures agricoles, agriculture biologique, Natura 2000 et certaines mesures relatives au développement local bénéficient d'un transfert de crédits provenant des mesures sous-consommées,
- Pour le PDR Champagne-Ardenne, les mesures agricoles d'investissement ou surfaciques bénéficient d'un transfert de crédits provenant des autres mesures sous-consommées,
- Pour le PDR Lorraine, les mesures sous consommées sont revues à la baisse au profit des mesures surfaciques MAEC et Agri Bio, Natura 2000 et l'assistance technique.

Modification de critères de sélection PDR

Deux grilles des critères de sélection sont présentées pour approbation :

- Pour le PDR FEADER Alsace : type d'opération « 0402F–Investissements de transformation et/ou de commercialisation » relatifs aux démarches qualité,
- Pour le PDR FEADER Lorraine : mesure 16.2 « fonctionnement des GO du PEI ».

Intervention de Madame Alexandra CATALAO, correspondante de la Commission Européenne – DG AGRI (pour le PDR FEADER Alsace), pour alerter que le seuil minimal de 15 points sur 105 est un seuil bas. Elle souhaite attirer l'attention de l'ensemble des partenaires sur la bonne pratique qui consiste à définir un seuil minimal suffisamment élevé afin de sélectionner les projets de qualité apportant de la valeur ajoutée à la région.

Intervention de Madame Anne VONESCH, Alsace Nature, pour constater avec regret le manque de cohérence du fait de la mise au même niveau de plusieurs types de démarches qualité et l'insuffisance d'éléments relatifs à la qualité.

Intervention de Madame Anne MONASSON pour préciser que pour ce type d'opération, il a été souhaité de pouvoir valoriser, pour l'étape de sélection des dossiers, plusieurs démarches qualité qui n'ont en effet pas le même niveau d'exigence afin de tenir compte de la diversité des situations et de favoriser les exploitations agricoles qui s'engagent dans des démarches certes moins exigeantes mais qui respectent néanmoins un cahier des charges. A noter que les démarches de qualité les plus exigeantes (ex : Agriculture biologique) peuvent permettre à une exploitation de bénéficier de bonification du taux de l'aide.

→ **Approbation des modifications des grilles de sélection des PDR**

*1 abstention – Mme Anne VONESCH pour l'approbation de la grille de sélection du PDR FEADER
Alsace*

Conclusions

Monsieur François WERNER clôture cette séance du Comité en rappelant les principales échéances pour 2019 : l'examen de la performance et les modifications des programmes. Il informe le partenariat qu'une réunion sur l'avenir de la politique de cohésion et de la politique agricole commune sera organisée prochainement. Il remercie tous les participants et indique que la séance du Comité se poursuit par un cocktail déjeunatoire.

→ **Levée de séance à 13h15**